



**FLASH INFO : Les textes définissant les taux Pro/Pro sont sortis**

Bonjour,

Vous trouverez en pièces jointes les taux Pro/Pro 2022/2023/2024.

<https://www.cfdt-vnf.fr/wp-content/uploads/2021/11/Taux-pro-pro-SACDD-et-TSDD.pdf>

<https://www.cfdt-vnf.fr/wp-content/uploads/2021/11/Taux-AAAE-PETPE.pdf>

On peut constater, comme cela avait été annoncé lors des rendez-vous salariaux de la Fonction Publique un certain nombre d'évolution :

- pour les Adjoints Administratifs, le taux évolue de 10 à 16,5 % pour le passage à AAP1 et de 16 à 28 % pour le passage à AAP2 ;
- pour les Personnels d'Exploitation, le taux évolue de 6,5 à 16,5 % pour le passage à CEEP (C3) et de 20 à 28 % pour le passage à AEP (C2)
- pour les TSDD, le taux évolue de 8 à 14 % pour le passage à TSCDD et de 11 à 18 % pour le passage à TSPDD
- pour les SACDD, le taux évolue de 10 à 14 % pour le passage à SACDD CE et de 10 à 18 % pour le passage à SACDD CS
- pour les dessinateurs, le taux évolue de 7,5 à 17 % pour le passage à dessinateur en chef

Pour rappel, les promotions ne sont plus traitées en CAP, aussi, la CFDT-VNF souhaite que l'Administration mette à profit l'augmentation de ces taux afin de s'assurer que tous les personnels auront, conformément aux engagements du PPCR, un déroulé de carrière sur deux niveaux de grade minimum.

Cordialement,

Vos représentants CFDT-VNF